

REGLEMENT

Jeu-concours « Trace ton parcours »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'Université de Montpellier par sa composante l'Institut Montpellier Management (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 130 020 548 000 17 dont le siège social est situé au 163 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier.

Organise du 12 Janvier 2017 9h00 au 3 Février 2017 9h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Trace ton parcours » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de l'université de Montpellier et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en participant à l'animation trace ton parcours proposée lors du salon de l'enseignement supérieur de Montpellier les 12 13 et 14 Janvier 2017. Le participant doit alors réaliser son GIF animé depuis la borne de jeu présente sur le salon, partager son GIF sur la page facebook de l'événement « Jeu concours trace ton parcours », directement depuis la borne de jeu ou par le mail de participation qui lui sera envoyé, liker la page facebook de l' « Institut Montpellier Management », et réunir le plus grand nombre de likes sur son GIF.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

3 gagnants seront tirés au sort le 3 Février 2017.

Les gagnants seront contactés dans les 7 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de la notification de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 3 gagnants parmi les participants ayant partagé leur gif sur la page facebook de l'événement, liké la page facebook de l'Institut Montpellier Management et bénéficié du plus grand nombre de likes sur leur gif.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 1 casque Sony réalité virtuelle PS4 et sa caméra V2 PS4 d'une valeur de 459.98 euros TTC
- 1 Tablette tactile Samsung galaxy Tab A – 16Go - 9.7 pouce d'une valeur de 398.40 euros TTC
- 1 enceinte portable JBL Charge 2 plus noire d'une valeur de 139.99 euros TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.